Envoyé en préfecture le 15/10/2025
Reçu en préfecture le 15/10/2025
Publié le 15/10/2025
ID : 030-930043245-20251002-DEL_2025_10_09-DE

Saint-Gervasy

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DELIBERATION

Séance du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 avril
Le Conseil d'administration du CCAS de SANT-GERVASY, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Joël VINCENT, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION :

Subvention des séjours jeunesse organisés par l'association ESCAL

Membres présents : PLOYE Martine ; CLARION Denise, MARTINEZ Marie-Françoise, Dolorès COEFFIC, DUMAS David, FERCAK Bernadette, MANIVET Laurent
Membres représentés : VINCENT Joël
Membres absents :

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents :
Nombre de membres excusés :
Nombre de pouvoirs :
Date convocation :

Vu l'article 9-1 Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités territoriales.

L'association ESCAL organise lors des périodes de vacances scolaires des séjours à destination des jeunes. Les tarifs que paient les familles sont fixés sur la base de critères sociaux. Afin d'alléger ce coût et de permettre à des enfants de partir en séjour, il est possible de subventionner les séjours des enfants résidents au sein de la commune.

Le Conseil d'Administration doit approuver le versement d'une subvention de 100€ par enfant résident à Saint-Gervasy et participant au séjour et d'inscrire les crédits au budget au compte 6574 pour 2025.

Adopté à l'unanimité

La vice-présidente
Mme PLOYE Martine

Publié le : 17/10/2025 09:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/42310